



SAISON 2025-2026

École d'escalade Enfant

Procédure de réinscription et d'inscription

Ce document s'adresse à tous les parents souhaitant réinscrire leur enfant ou l'inscrire pour la première fois à l'École d'escalade Enfant du CAF Horizon Vertical.

Il convient de distinguer les **cours**, la **licence** prise auprès de la FFCAM et la **cotisation SAE**.

- [1. Poursuite de l'escalade](#)
- [2. Nouveaux licenciés](#)
- [3. Cotisation SAE](#)
- [4. Description des cours proposés](#)
- [5. Dispositif Pass'Sport \(70 €\)](#)
- [6. Dispositif PASS'Région jeunes \(30 €\)](#)
- [7. Assurance](#)
- [8. Questionnaire de santé](#)
- [9. Modalités de paiement](#)
- [10. Fonctionnement de l'École d'escalade Enfant](#)
- [11. Organisation hebdomadaire des cours](#)

1. Poursuite de l'escalade

Pour les jeunes **déjà licenciés au club la saison 2024-2025**, les responsables légaux reçoivent un mail du club en juin les informant des propositions d'entraînement établies en concertation avec les entraîneurs pour la saison prochaine.

Il leur est demandé de :

- répondre au mail qu'ils reçoivent avant la date indiquée ;
- renvoyer ensuite (par mail – de préférence – ou par courrier) la fiche de réinscription qui leur sera communiquée ;
- régler les cours **avant le 06 juillet 2025** en privilégiant la carte bleue en ligne via HelloAsso (voir les rubriques Pass'Sport, PASS'Région jeunes et Modalités de paiement ci-dessous) .

Fin août/début septembre, les responsables légaux recevront un mail proposant de **renouveler la licence par Internet**. Les tarifs seront visibles sur le site du club (<http://clubalpinhorizonvertical.fr/>).

La licence doit être **impérativement renouvelée pour le 8 septembre pour accéder aux cours**.

2. Nouveaux licenciés

Pour les jeunes qui **s'inscrivent au club pour la première fois**, remplir la **fiche d'inscription** en y inscrivant les **vœux pour l'enfant**. Le **dossier d'inscription complet** (fiche d'inscription et paiement) devra être finalisé avant le début des cours.

Il sera possible de venir nous rencontrer :

- au carrefour des associations de la ville du Puy-en-Velay, entre 10 h et 14 h ;
- le lundi 1^{er} septembre entre 18 h et 20h, à l'occasion de la permanence organisée dans la salle de bloc place de la Libération (au-dessus du dojo de judo, l'accès se faisant par l'escalier extérieur sur la gauche du bâtiment).

Attention : un dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

La licence devra être prise en ligne fin août/début septembre.

3. Cotisation SAE

Depuis la saison 2023-2024, pour pouvoir ouvrir régulièrement de nouvelles voies et de nouveaux blocs sur nos structures artificielles d'escalade (SAE), une **cotisation complémentaire annuelle** est demandée à tous les grimpeurs, jeunes et adultes, en cours et en autonomie. Conformément à ce qui a été voté en Assemblée Générale, son montant est adapté à chaque catégorie de licence (allant de **25 €** à **35 €** pour les jeunes jusqu'à 24 ans).

Elle doit être réglée **en ligne en même temps que la licence en cochant la case « SAE cours ou créneaux autonomes »** dans la rubrique « Activités de votre club ».

4. Description des cours proposés

Vous trouverez le descriptif et le tarif des cours proposés pour la saison 2025-2026 dans le tableau ci-après. Par « jeune », on entend tout enfant de moins de 18 ans. Ce sont les encadrants et les responsables de l'École d'escalade Enfant qui répartissent les jeunes dans les différents groupes selon leur âge, leur niveau et le type de cours souhaité.

Les prix indiqués s'entendent pour la saison complète. Le début des cours aura lieu le **lundi 8 septembre 2025** et la fin des cours, vers la fin juin. Il n'y a pas de cours durant les vacances scolaires mais une offre de stages et de sorties à la journée sera faite aux enfants.

Les cours sont répartis sur deux sites : la salle de bloc de la Libération et le mur de Massot. En fin de saison (au cours du mois de juin généralement), les entraîneurs essaient de sortir les enfants des structures artificielles d'escalade et de les emmener sur des sites naturels adaptés à leur niveau, pour découvrir le bloc ou les voies en extérieur. L'organisation de ces sorties nécessite que nous sollicitons l'aide des parents pour véhiculer les jeunes.

Plus d'informations sur le site <http://clubalpinhorizonvertical.fr/>.

Attention : seul le paiement valide l'inscription.

Type de cours	Public visé	Tarif	Ce tarif comprend :
Kids	Enfants nés en 2019 et 2020	120 €	- 1 cours encadré d'1 heure par semaine (en bloc).
Débutant	Tout jeune n'ayant encore jamais pratiqué l'escalade.	130 €	- 1 cours encadré d'1 heure 30 par semaine ; - dont une partie en extérieur en fin de saison*.
Intermédiaire 1 cours	- Tout jeune ayant au moins une année de pratique derrière lui et souhaitant poursuivre sa pratique en loisir à raison d'un cours par semaine	130 €	- 1 cours encadré d'1 heure 30 par semaine ; - dont une partie en extérieur en fin de saison*.
Intermédiaire 2 cours	- Tout jeune ayant au moins une année de pratique derrière lui et souhaitant poursuivre sa pratique en loisir à raison de deux cours par semaine	250 € (soit 125 € le cours)	- 2 cours encadrés d'1 heure 30 par semaine ; - dont une partie en extérieur en fin de saison*.
Perfectionnement 1 cours	- Tout jeune avec au moins une année de pratique derrière lui et motivé pour poursuivre sa pratique dans une logique de progression à raison d'un cours par semaine (pas de compétition)	130 €	- 1 cours encadré d'1 heure 30 par semaine ; - dont une partie en extérieur en fin de saison*.
	Pour les jeunes inscrits à la SSJV ou à la CHAEs souhaitant suivre un cours Perfectionnement supplémentaire par semaine	125 €	
Perfectionnement 2 cours	- Tout jeune avec au moins une année de pratique derrière lui et motivé pour poursuivre sa pratique dans une logique de progression à raison de deux cours par semaine (pas de compétition)	250 € (soit 125 € le cours)	- 2 cours encadrés d'1 heure 30 par semaine ; - dont une partie en extérieur en fin de saison*.
Compétition 1 cours**	- Tout jeune avec plus d'un an de pratique souhaitant poursuivre sa pratique à raison d'un cours par semaine en s'engageant à participer au minimum aux championnats départementaux de blocs et de difficulté***.	170 €	- 1 cours encadré d'1 heure 30 par semaine ; - dont une partie en extérieur en fin de saison* ; - la licence FFME nécessaire pour participer aux compétitions ; - l'inscription jusqu'à 4 compétitions départementales durant l'année et l'encadrement pendant ces compétitions****.
	Pour les jeunes inscrits à la SSJV ou à la CHAEs souhaitant suivre un cours Compétition supplémentaire en s'engageant à participer au minimum aux championnats départementaux de blocs et de difficulté***.	150 €	- 1 cours encadré d'1 heure 30 par semaine ; - dont une partie en extérieur en fin de saison* ; - la licence FFME nécessaire pour participer aux compétitions ; - l'inscription jusqu'à 7 compétitions durant l'année et l'encadrement pendant ces compétitions****.
Compétition 2 cours**	- Tout jeune avec plus d'un an de pratique souhaitant poursuivre sa pratique à raison de deux cours par semaine en s'engageant à participer au minimum aux championnats départementaux de blocs et de difficulté.	320 € (soit 160 € le cours)	- 2 cours encadrés d'1 heure 30 par semaine ; - dont une partie en extérieur en fin de saison* ; - la licence FFME nécessaire pour participer aux compétitions ; - l'inscription jusqu'à 7 compétitions durant l'année et l'encadrement pendant ces compétitions****.
Compétition 3 cours**	- Tout jeune avec plus d'un an de pratique souhaitant poursuivre sa pratique à raison de trois cours par semaine	450 € (soit 150 € le	- 3 cours d'1 heure 30 par semaine ; - dont une partie en extérieur en fin de saison* ;

	en s'engageant à participer au minimum aux championnats départementaux de blocs et de difficulté.	cours)	- la licence FFME nécessaire pour participer aux compétitions ; - l'inscription jusqu'à 7 compétitions durant l'année et l'encadrement pendant ces compétitions***.
Section Sportive Jules Vallès, SSJV	Pour les collégiens ayant passé avec succès les tests de sélection du collège. Voir le site Internet du collège pour plus d'informations.	240 €	- 2 cours encadrés d'1 heure 30 par semaine sur le temps scolaire ; - des sorties sur site naturel.
Classe à Horaires Aménagés, CHAEs, au lycée Roche Arnaud	Pour les lycéens inscrits au lycée Charles et Adrien Dupuy qui prennent l'option Escalade. Voir le site Internet du lycée pour plus d'informations.	240 €	- 2 cours encadrés sur des créneaux d'1 heure 30 par semaine sur le temps scolaire ; - le transport entre le lycée et le stade Massot/la salle de bloc de la Libération ; - 1 sortie de fin d'année sur site naturel.
École d'Aventure	Pour les jeunes âgés de 12 à 18 ans désirant découvrir les activités de moyenne montagne dans l'esprit club alpin au fil des saisons (sentier en forêt, falaise équipée ou non, VTT, terrain enneigé, cascade de glace, canyon ...). Activités proposées les week-ends. (Possibilité de choisir plusieurs cycles avec 2 cycles : - 10 €, 5 cycles : -40 €...) Pour tout renseignement contacter : Sébastien MESSAGER (06 83 44 92 51) ou Jean Christophe LCHAT (06 73 00 43 22).		Le programme est en cours d'élaboration. Merci de votre compréhension.
Option « Découverte de la compétition »	Pour les jeunes pratiquant en débutant, intermédiaire ou perfectionnement souhaitant découvrir la compétition au niveau départemental au cours de l'année.	10 € par compétition****	Les modalités d'inscription à cette option seront communiquées au cours de la saison en fonction des opportunités.

* Hormis pour le cours du lundi encadré par Jean-Phi, et le cours Compétition du mercredi encadré par Sébastien.

** La compétition est envisagée comme un moyen de progression, et non comme un but. Il est demandé de suivre au moins deux créneaux Compétition par semaine.

*** Le créneau Compet3 du mercredi après-midi est réservé aux compétiteurs désirant s'entraîner trois fois par semaine. Il s'agit d'un cours davantage orienté préparation physique (notamment musculation et souplesse) que les autres cours Compétition.

**** Pour information, pour une compétition de niveau départemental, le club paye une inscription comprise entre 12 et 15 €, et pour une compétition de niveau régional, le club paye une inscription comprise entre 18 et 25 €.

5. Dispositif Pass'Sport (70 €)

Validité : 1^{er} septembre 2025 au 31 décembre 2025

Le Pass'Sport est une aide financière à la pratique sportive octroyée par le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative et soumise à conditions.

Qui peut en bénéficier ?

- les jeunes de 14 à 17 ans bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) ;
- les jeunes en situation de handicap (jusqu'à 30 ans) : de 6 à 19 ans avec l'AEEH et de 16 à 30 ans avec l'AAH ;
- les étudiants boursiers et bénéficiaires d'une aide annuelle du CROUS de moins de 28 ans

Vous trouverez plus d'informations sur le site : <https://www.pass.sports.gouv.fr/>.

Une déduction de 70 € est appliquée lors de l'inscription, contre la remise du code individuel au nom de l'enfant, prouvant son éligibilité au Pass'Sport. Ce code est transmis par le ministère des Sports à la famille. En l'absence du code, un chèque de caution de 70 € est demandé si vous pensez être éligible au dispositif.

À noter que le Pass'Sport est cumulable avec le PASS'Région jeunes.

6. Dispositif PASS'Région jeunes (30 €)

Validité : 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026

Le PASS'Région jeunes est un dispositif spécifique qui s'adresse aux jeunes d'Auvergne-Rhône-Alpes inscrits :

- en lycée public ou privé sous contrat ;
- en maison familiale rurale ;
- en école de production ;
- dans un centre de formation d'apprentis ou dans un organisme de formation par apprentissage ;
- dans un établissement de formations sanitaires et sociales ;
- dans une mission locale ;
- dans une école de la deuxième chance,
- dans un institut médico-éducatif, un institut médico-professionnel ou un institut d'éducation motrice ;
- au CNED.

Entre autres avantages, le PASS'Région jeunes donne droit à **30 € pour une licence sportive annuelle** parmi plus de 80 disciplines sportives.

Vous trouverez plus d'informations sur le site : <https://www.auvergnerrhonealpes.fr/passregionjeunes>.

Vous devez nous transmettre votre **numéro de carte** et le **code d'utilisation à 4 chiffres de votre carte** pour utiliser l'avantage auprès du club. En l'absence de ces éléments, un **chèque de caution de 30 € est demandé.**

À noter que le PASS'Région jeunes est cumulable avec le Pass'Sport .

7. Assurance

Voir la notice Assurance FFCAM sur le site <https://www.ffcam.fr/assurance.html>

L'assurance Responsabilité Civile et Défense-Recours est obligatoire et incluse dans le prix de la licence. Des assurances complémentaires de type Individuelle Accident sont proposées.

8. Questionnaire de santé

Il n'est plus nécessaire, pour les mineurs, de produire un certificat médical pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence d'une fédération sportive : c'est valable pour tous les types de pratiques, loisir ou compétitive.

Le certificat médical, pour les mineurs, est remplacé par un [questionnaire de santé jeune](#) à remplir.

- Réponse NON à toutes les questions : un responsable légal atteste que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative et le jeune n'a pas besoin de produire un certificat médical pour prendre sa licence.
- Réponse OUI à au moins l'une des questions : le jeune est tenu à un examen médical et doit produire un certificat de non-contre-indication à la pratique sportive pour prendre sa licence. Il convient de veiller à ce que le médecin ajoute la mention « y compris en compétition » pour pouvoir participer aux compétitions.

9. Modalités de paiement

Moyens de paiement acceptés :

- CB en ligne via HelloAsso ;
- chèques bancaires ;
- chèques-vacances ;
- Pass'Sport ;
- PASS'Région jeunes ;
- chèques loisirs-jeunes (ville du Puy).

Il convient de distinguer d'une part, le paiement des cours et d'autre part, le paiement de la cotisation SAE et de la licence FFCAM.

- Le paiement correspondant aux **cours** doit être effectué **avant le 06 juillet 2025**.

Merci de **privilégier le paiement par CB** en ligne via HelloAsso : <https://www.helloasso.com/associations/club-alpin-francais-horizon-vertical/paiements/reglement-cours-escalade-enfant-2025-2026>, déduction faite du montant des éventuels chèques-vacances, Pass'Sport, PASS'Région jeunes et/ou chèques loisirs-jeunes.



(Attention lors du règlement sur HelloAsso, vous pouvez faire le choix de baisser la contribution HelloAsso à 0 € car elle n'est pas obligatoire.)

Les autres modes de règlement doivent être transmis uniquement par voie postale à CAF Horizon Vertical, Place de la Libération, 43000 Le-Puy-en-Velay. Dans ce cas, merci d'indiquer le prénom et le nom de l'enfant pour qui vous réglez les cours, et le(s) cours sur le(s)quel(s) il est inscrit.

(Il est possible de déposer le courrier directement dans la boîte du club située dans le hall d'entrée du bâtiment où se trouve la salle de bloc de la Libération, en face du dojo, sous les escaliers.)

Si vous n'êtes pas encore en mesure de nous communiquer les informations correspondant au Pass'Sport et/ou au PASS'Région jeunes dont votre enfant est bénéficiaire, merci de faire des chèques de caution (en écrivant le nom et le prénom de votre enfant, ainsi que le[s] cours suivi[s] au dos de chaque chèque).

Remarque : Possibilité de régler en plusieurs fois – nous contacter.

- Le paiement de la **licence FFCAM** et de la **cotisation SAE** doit être fait **en ligne** fin août/début septembre.

Pour la cotisation SAE, il convient de cocher la case « SAE cours ou créneaux autonomes » dans la rubrique « Activités de votre club ».

10. Fonctionnement de l'École d'escalade Enfant

Moyens de contact

Il est possible de communiquer avec les responsables de l'École d'escalade Enfant du CAF Horizon Vertical par mail à l'adresse : jeunes@clubalpinhorizonvertical.fr

Les responsables légaux reçoivent régulièrement des informations par mail en lien avec la vie du club et l'École d'escalade.

Pour la saison 2025-2026, des groupes WhatsApp seront mis en place pour chaque cours afin que les informations relatives à l'organisation des cours puissent être transmises rapidement en cas de besoin. En inscrivant leur enfant, les responsables légaux comprennent donc que leur numéro de téléphone sera intégré au groupe WhatsApp dédié au cours que leur enfant suit pour recevoir les informations qui s'y rapportent.

Bénévolat

Le CAF Horizon Vertical est une association qui a besoin de bénévoles pour fonctionner. Chaque licencié (ou parent de licencié, selon l'âge) est encouragé à être bénévole lors des diverses activités qui ponctuent la vie du club (par exemple, le démontage et le lavage des prises, l'organisation de compétitions et rallyes, les trajets pour les sorties en extérieur...) Nous vous demandons donc de répondre présents lors des différents appels à bénévoles qui seront lancés au cours de l'année car si tout le monde donne quelques heures de son temps, cela répartit les tâches et permet au club de fonctionner plus sereinement.

11. Organisation hebdomadaire des cours

	lundi		mardi		mercredi		jeudi		vendredi		samedi		dimanche		
	Libération	Massot	Libération	Massot	Libération	Massot	Libération	Massot	Libération	Massot	Libération	Massot	Libération	Massot	
9h-9h30					Kids / 9h-10h ?	Scolaires	9h-9h30					Sorties falaise Adultes/ Jeunes	Autonomes	Autonomes (9h-13h)	
9h30				Kids / 10h-11h ?	9h30										
10h				Kids / 11h-12h ?	10h										
10h30					10h30										
11h							CHAEs RA					(1 samedi par mois/7 sorties dans l'année)	Autonomes (13h30-17h30)		
11h30		Autonomes (11h30- 13h30)		Autonomes (11h30- 13h30)			11h30	11h-12h30 F (à Massot)	Autonomes (11h30- 13h30)	Autonomes (11h30-13h30)				Sur inscription F	
12h							12h								
12h30							12h30								
13h							13h								
13h30							13h30								
14h					Compét 3 13h45-15h45 S	UNSS	14h								
14h30							14h30								
15h							15h								
15h30							15h30								
16h			SSJV 16h-17h30 S		Inter 16h-17h30 F	Déb/Inter 16h-17h30 S	16h		SSJV 16h-17h30 F	CHAEs RA 16h-17h30 F					
16h30							16h30								
17h							17h								
17h30		Déb/Perf Ado 17h30-19h J-Phi	Compétition 17h45-19h15 S	Perf 17h30-19h F	Inter Ado 17h30-19h F	Déb/Inter Ado 17h30-19h S	17h30	Compétition 17h45-19h15 S	Perf 17h30-19h F		Perf 17h30-19h F				
18h							18h								
18h30							18h30								
19h					Adultes Inter 19h-20h45 F	Deb/Inter/Perf Ado 19h-20h30 R	19h	Compét Ado 19h-20h30 S	Perf Ado 19h-20h30 F		Perf Ado 19h-20h30 F				
19h30	Autonomes (19h-20h30)		Compét Ado 19h-20h45 S	Adultes Perf/Inter 19h-20h45 F			19h30								
20h							20h								
20h30		Autonomes (à partir de 19h)					20h30	Autonomes (20h30-22h)	Adultes Perf+ 20h45-22h30 F		Autonomes (à partir de 17h30 quand cours à la Libé)				
21h				Autonomes (à partir de 20h30)			21h								
21h30							21h30								
22h							22h								
22h30-23h							22h30-23h								

↔ = permutation régulière entre les 2 SAE Encadrants = F : Florent ; J-Phi : Jean-Philippe ; R : Robert ; S : Sébastien